MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Régionale
de l'économie, de l'emploi
du travail et des solidarités
Auvergne-Rhône-Alpes

n°26-2023-07-27-00006

Décision DREETS/T/2023/37 portant affectation des agents de contrôle dans les Unités de Contrôle de l'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du département de la Drôme et gestion des intérims

La Directrice Régionale de L'Economie, de L'Emploi et du Travail et des Solidarités de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-3 à R 8122-9 ;

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu le décret N°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités des directions départementales de l'emploi, du travail, et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 mars 2021 portant nomination sur l'emploi de directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes de Madame Isabelle NOTTER ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 2022 portant création et répartition des unités de contrôle de l'Inspection du travail ;

Vu la décision DREETS/T/2021/71 du 29 octobre 2021 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection dans la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Drôme,

Vu la décision DREETS/T/2023/27 du 23 juin 2023 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle de l'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du département de la Drôme ;

Vu l'arrêté d'affectation du 10/07/2023 n° MSO OOOO71546385 portant affectation de Mr Brice THOREL, inspecteur du travail à la DDETS de la Drôme **à compter du 1er août 2023 ;**

Vu l'arrêté d'affectation du 10/07/2023 n° MSO OOOO81546702 portant affectation de Mme Séverine CHAPTAL, inspectrice du travail à la DDETS de la Drôme **à compter du 1er août 2023 ;**

Sur proposition de la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Drôme,

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
70 avenue de la Marne – Site B – 26000 VALENCE - Standard: 04 26 52 68 00
www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/

ARRETE

Article 1 : Les inspecteurs et contrôleurs du travail dont les noms suivent sont chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les entreprises relevant des sections d'inspection du travail composant les unités de contrôle du département de la Drôme :

➢ Sont affectés à l'unité de contrôle 1 (n°026U01) :

Responsable de l'unité de contrôle : Monsieur Amédée GOMBOUKA, Directeur adjoint du travail

1ère section (n°U01S01) et établissement BONHOMME BATIMENTS INDUSTRIELS situé sur la commune de Montélier (numéro SIREN : 421 881 566) : Madame Chloé MOREL, Inspectrice du travail

2ème section (n°U01S02) : Madame Delphine ALBUS, Inspectrice du travail

3ème section (n°U01S03) à l'exception de l'établissement BONHOMME BATIMENTS INDUSTRIELS situé sur la commune de Montélier (numéro SIREN : 421 881 566) : Madame Jessie TAVEL, Inspectrice du travail

4ème section (n°U01S04) : Monsieur Damien GRAND, Inspecteur du travail

5ème section (n°U01S05) : Monsieur Mathieu VALETTE, Inspecteur du travail

6ème section (n°U01S06) : section vacante

7ème section (n°U01S07) : Madame Séverine CHAPTAL, inspectrice du travail

8ème section (n°U01S08) : section vacante

➢ Sont affectés à l'unité de contrôle 2 (n°026U02) :

Responsable de l'unité de contrôle : Madame Noëlle ROGER, Directrice adjointe du travail

1ère section (n°U02S01) et établissement CARREFOUR PROXIMITE France (numéro SIREN : 345 130 488) situé sur la commune de Bourg-lès-Valence : Monsieur Brice THOREL, inspecteur du travail

2ème section (n°U02S02) : section vacante

3ème section (n°U02S03) : Monsieur Thierry BUFFAT, Inspecteur du travail

4ème section (n°U02S04) : Monsieur Jean-Paul MIREBEAU, Inspecteur du travail

5ème section (n°U02S05), Madame Christine DRAN, Inspectrice du travail

6ème section (n°U02S06) à l'exception de l'établissement CARREFOUR PROXIMITE France (numéro SIREN : 345 130 488) situé sur la commune de Bourg-lès-Valence : Madame Karine BAYLE, Inspectrice du travail

7ème section (n°U02S07) : section vacante

8ème section (n°U02S08) : Madame Hélène BRUN, Inspectrice du travail.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs inspecteurs du travail désignés à l'article 1 ci-dessus, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

➢ Unité de contrôle 1

Intérim	1er niveau	2ème niveau	3ème niveau	4ème niveau	5ème niveau	6ème niveau
1ère section	5ème section de l'UC1	2ème section de l'UC1	4ème section de l'UC1	3ème section de l'UC1	7ème section de l'UC1	

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
70 avenue de la Marne – Site B – 26000 VALENCE - Standard: 04 26 52 68 00
www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/

2ème section	3ème section de l'UC1	4ème section de l'UC1	1ère section de l'UC1	7ème section de l'UC1	5ème section de l'UC1	
3ème section	7ème section de l'UC1	1ère section de l'UC1	5ème section de l'UC1	5ème section de l'UC1	2ème section de l'UC1	
4ème section	2ème section de l'UC1	5ème section de l'UC1	7ème section de l'UC1	3ème section de l'UC1	1ère section de l'UC1	
5ème section	1ère section de l'UC1	4ème section de l'UC1	2ème section de l'UC1	7ème section de l'UC1	3ème section de l'UC1	
6ème section		7ème section de l'UC1	1ème section de l'UC1	2ème section de l'UC1	4ème section de l'UC1	3ème section de l'UC1
7ème section	4ème section de l'UC1	3ème section de l'UC1	5ème section de l'UC1	1ère section de l'UC1	2ème section de l'UC1	
8ème section		2ème section de l'UC1	3ème section de l'UC1	4ème section de l'UC1	1ère section de l'UC1	5ème section de l'UC1

- Unité de contrôle 2

Intérim	1er niveau	2ème niveau	3ème niveau	4ème niveau	5ème niveau	6ème niveau	7ème niveau
1ère section	5ème section de l'UC2	6ème section de l'UC2	3ème section de l'UC2	4ème section de l'UC2	8ème section de l'UC2		
2ème section	Vacante (cf article 3)	8ème section de l'UC 2	1ère section de l'UC 2	3ère section de l'UC 2	4ème section de l'UC2	5ème section de l'UC2	6ème section de l'UC2
3ème section	4ème section de l'UC2	1ère section de l'UC2	6ème Section de l'UC2	8ème section de l'UC2	5ème section de l'UC2		
4ème section	3ème section de l'UC2	5ème section de l'UC2	8ème section de l'UC2	1ère section de l'UC2	6ème section de l'UC2		
5ème section	1ère section de l'UC2	3ème section de l'UC2	4ème section de l'UC2	6ème section de l'UC2	8ème section de l'UC2		
6ème section	8ème section de l'UC2	4ème section de l'UC2	1ère section de l'UC2	5ème section de l'UC2	3ème section de l'UC2		
7ème section	Vacante (cf article3)	5ème section de l'UC2	6ème section de l'UC2	8ème section de l'UC 2	4ème section de l'UC2	1ère section de l'UC2	3ème section de l'UC2
8ème section	6ème section de l'UC2	4ème section de l'UC2	5ème section de l'UC2	3ème section de l'UC2	1ère section de l'UC2		

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
70 avenue de la Marne – Site B – 26000 VALENCE - Standard: 04 26 52 68 00
www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/

Article 3 : Par dérogation aux dispositions de l'article 2 :

- L'intérim de la section U01 S06 vacante, est assuré de la manière suivante :

Pour les décisions administratives concernant la rupture ou le transfert du contrat de travail des salariés protégés : le Responsable de l'Unité de Contrôle de l'UC 1, ou en cas d'absence ou d'empêchement, la Responsable de l'Unité de Contrôle de l'UC 2 ;

Pour les autres décisions administratives ainsi que le suivi des établissements et entreprises :

L'inspectrice du travail de la S03 de l'UC1 pour le mois d'Aout et de Septembre 2023

En cas d'absence ou d'empêchement d'un Inspecteur du travail ou Responsable d'Unité de Contrôle mentionné ci-dessus, l'intérim de la section est assuré en application de l'article 2.

- L'intérim de la section U01 S08 vacante, est assuré de la manière suivante :

Pour les décisions administratives concernant la rupture ou le transfert du contrat de travail des salariés protégés : le Responsable de l'Unité de Contrôle de l'UC 1, ou en cas d'absence ou d'empêchement, la Responsable de l'Unité de Contrôle de l'UC 2 ;

Pour les autres décisions administratives ainsi que le suivi des établissements et entreprises :

L'inspectrice du travail de la S02 de l'UC1 pour le mois d'Aout et de Septembre 2023

En cas d'absence ou d'empêchement d'un Inspecteur du travail ou Responsable d'Unité de Contrôle mentionné ci-dessus, l'intérim de la section est assuré en application de l'article 2.

- L'intérim de la section U02 S02 vacante, est assuré de la manière suivante :

Pour les décisions administratives concernant la rupture ou le transfert du contrat de travail des salariés protégés : la Responsable de l'Unité de Contrôle de l'UC 2, ou en cas d'absence ou d'empêchement, le Responsable de l'Unité de Contrôle de l'UC 1 ;

Pour les autres décisions administratives ainsi que le suivi des établissements et entreprises :

L'inspecteur du travail de la S03 de l'UC2 pour le mois d'Aout et de Septembre 2023

En cas d'absence ou d'empêchement d'un Inspecteur du travail ou Responsable d'Unité de Contrôle mentionné ci-dessus, l'intérim de la section est assuré en application de l'article 2.

- L'intérim de la section U02 S07 vacante, est assuré de la manière suivante :

Pour les décisions administratives concernant la rupture ou le transfert du contrat de travail des salariés protégés : la Responsable de l'Unité de Contrôle de l'UC 2, ou en cas d'absence ou d'empêchement, le Responsable de l'Unité de Contrôle de l'UC 1 ;

Pour les autres décisions administratives ainsi que le suivi des établissements et entreprises :

L'inspectrice du travail de la S08 de l'UC2 pour les mois d'Aout et de Septembre 2023.

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
70 avenue de la Marne – Site B – 26000 VALENCE - Standard: 04 26 52 68 00
www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/

En cas d'absence ou d'empêchement d'un Inspecteur du travail ou Responsables d'Unité de Contrôle mentionné ci-dessus, l'intérim de la section est assuré en application de l'article 2.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de tous les inspecteurs du travail affectés en section d'inspection faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées aux articles 2 et 3, l'intérim est assuré par le responsable de l'unité de contrôle Drôme 1 pour les établissements relevant de l'unité de contrôle Drôme 1 et par la responsable de l'unité de contrôle Drôme 2 pour les établissements relevant de l'unité de contrôle Drôme 2.

Article 5 : Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-10 du code du travail, les agents des unités de contrôle participent lorsque l'action le rend nécessaire aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de la DDETS à laquelle est rattachée l'unité de contrôle où ils sont affectés.

Article 6 : La présente décision se substitue à la décision DREETS/T/2023/27 susvisée et est applicable à compter de sa parution au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de la Drôme.

Article 7 : La directrice régionale de l'emploi, du travail et des solidarités et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Drôme sont chargées de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Drôme.

A Lyon, le 27 juillet 2023

La Directrice Régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités

Isabelle NOTTER

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
70 avenue de la Marne – Site B – 26000 VALENCE - Standard: 04 26 52 68 00
www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/

DRÔME

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°26-2023-157

PUBLIÉ LE 31 JUILLET 2023

Sommaire

26_DDETS_Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, et des Solidarités / Mission d'appui à la stratégie et aux ressources

26-2023-07-27-00006 - Décision-affectation et Intérims-sections IT Drôme au 01.08.23 (5 pages) Page 4

26_DDPP_Direction Départementale de la Protection des Populations de la Drôme / Direction

26-2023-07-25-00003 - DDPP - AP habilitation Dr JURRUS (2 pages) Page 10

26_DDT_Direction Départementale des Territoires de la Drôme / Service Appui - Transition Ecologique et Mobilité

26-2023-07-25-00002 - Arrêté portant abrogation de l'arrêté n°26-2021-12-21-00020 du 21 décembre 2021 concernant la conversion de l'altisurface de La Motte Chalancon. (2 pages) Page 13

26-2023-07-27-00005 - Arrêté portant approbation du document d'orientation du système de gestion de la sécurité de l'EPIC. (2 pages) Page 16

26-2023-07-25-00005 - Arrêté portant règlement de police du téléski "champ tondu 1" à Lus La Jarjatte. (2 pages) Page 19

26-2023-07-25-00004 - Arrêté portant règlement de police du téléski Vachères à Lus La Jarjatte. (2 pages) Page 22

26_DDT_Direction Départementale des Territoires de la Drôme / Service Eaux Forêts Espaces Naturels

26-2023-07-27-00004 - AIP 26-05-84 portant restriction des usages de l'eau sur les bassins versants du Lez Provençal, Lauzon et de l'AEygues (4 pages) Page 25

26-2023-07-25-00009 - AIP 38-26 fixant le cadre des mesures de gestion et de préservation de la ressource en eau en période de sécheresse sur le bassin de gestion de Bièvre-Liers-Valloire (10 pages) Page 30

26_DDT_Direction Départementale des Territoires de la Drôme / Service Logement Ville et Rénovation Urbaine

26-2023-07-26-00002 - Montant du prélèvement sur les ressources fiscales de la commune de Montélimar au titre de l'article 55 de la loi SRU (2 pages) Page 41

26_Préf_Préfecture de la Drôme / Cabinet

26-2023-07-27-00001 - Arrêté portant autorisation de fonctionnement d'un système de vidéoprotection - N°20230132 - Pradier Bois Énergie à Saint-Laurent-en-Royans (2 pages) Page 44

26-2023-07-25-00007 - arrêté portant nomination des membres de la commission de sureté des aérodromes de la Drôme. (1 page) Page 47

26-2023-07-21-00006 - Arrêté préfectoral en date du 21 juillet 2023 portant approbation des dispositions spécifiques ORSEC Transports de matières dangereuses et transports de matières radioactives (2 pages) Page 49